/AF

MINISTÈRE D'ÉTAT

AFFAIRES CULTURELLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ

Le Ministre d'État chargé des Affaires culturelles

VU la loi du 2 Mai I930 réorganisant la protection des Monuments Naturels et des Sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 ;

VU la loi du I2 Avril I943 portant réglementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles 5 et 9 ;

VU le décret du 3 Février I959 relatif aux attributions d'Ministre d'Etat ;

VU le décret du 24 Juillet I959 portant organisation du Ministère d'Etat chargé des Affaires Culturelles ;

VU le décret du I8 Mars I960 portant application du décret du 7 Février I959 relatif au camping et notamment les articles 2 et 6 ;

VU l'avis émis par la Section Permanente de la Commission départementale des Sites, Perspectives et Paysages de l'Aveyron dans sa séance du 27 Mai I96I ;

ARRÊTE :

Article Ier - Est inscrit à l'Inventaire des Sites pittoresques du département de l'Aveyron, l'ensemble formé par le Bourg de Ste Eulalie-de-Cernon, et comprenant les parcelles cadastrales suivantes : section AB : nos I67 à 270 et 5I0.

.../...

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de l'Aveyron, au Maire de la commune de Ste Eulalie-de-Cernon, et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3 - Il sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation du site inscrit.

Paris, le 19 FEV 1963

Par autorisation
Le Directeur Général de l'Architecture,

Signé: R. PERCHET

AVEYRON

SAINTE-EULALIE-DE-CERNON

CANTON: CORNUS
ARRONDt: MILLAU

LE BOURG

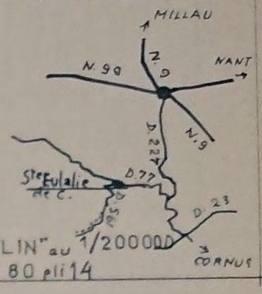

ARRETÉ du 19 fevrier 1963

Article 1er - Est inscrit à l'inventaire des Sites pittoresques du département de l'Aveyron, l'ensemble formé par le Bourg de Sainte Eulalie de Cernon, et comprenant les parcelles cadastrales suivantes : Section AB N° 167 à 270 et 510.

BATIMENTS DE FRANCE
AGENCE DE L'AVEYRON CANTAL
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

SITE DE

SAINTE EULALIE DE CERNON

d'après le
RELEVÉ CADASTRAL
SECTION A B

ECHELLE 1/1000

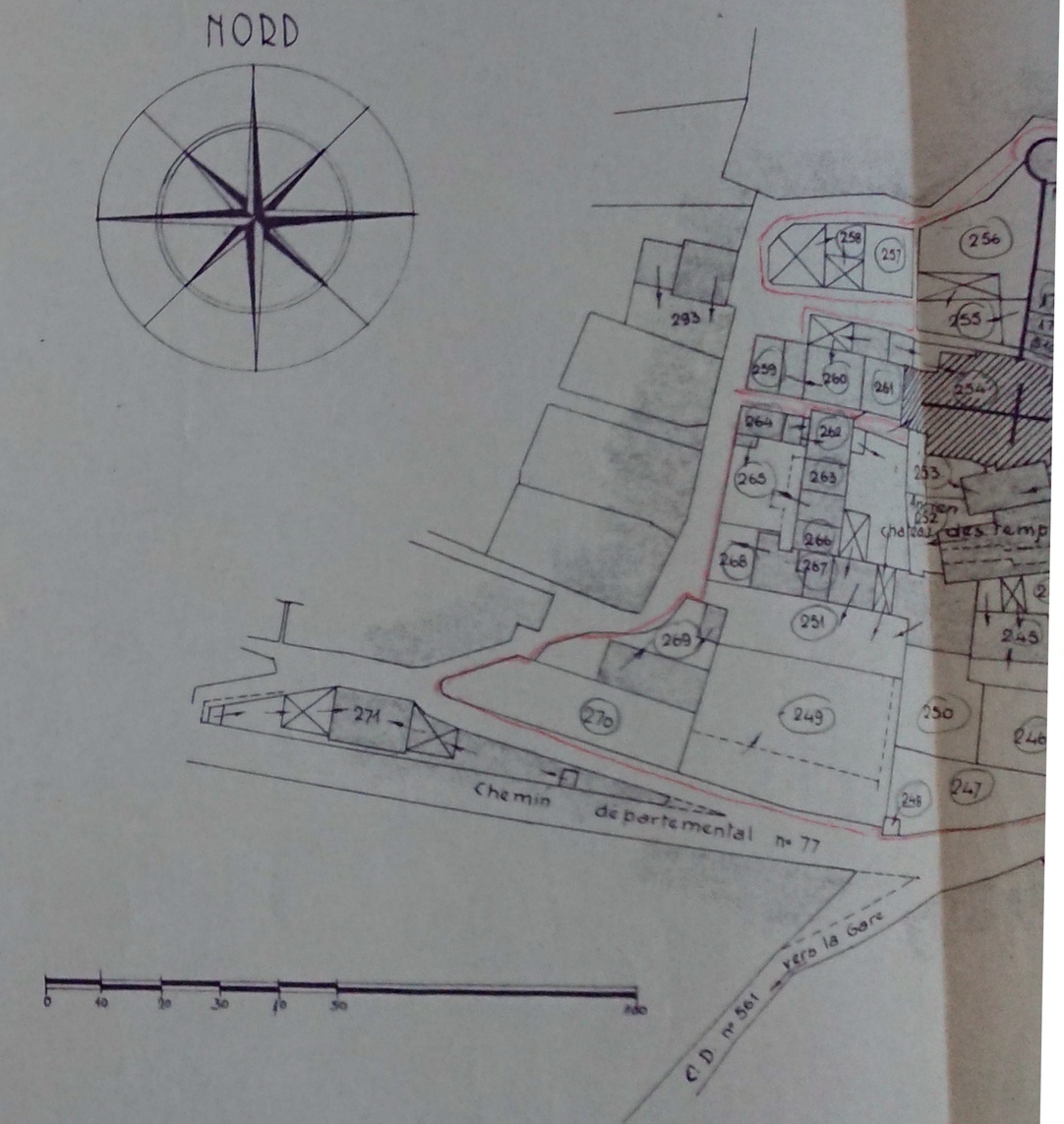

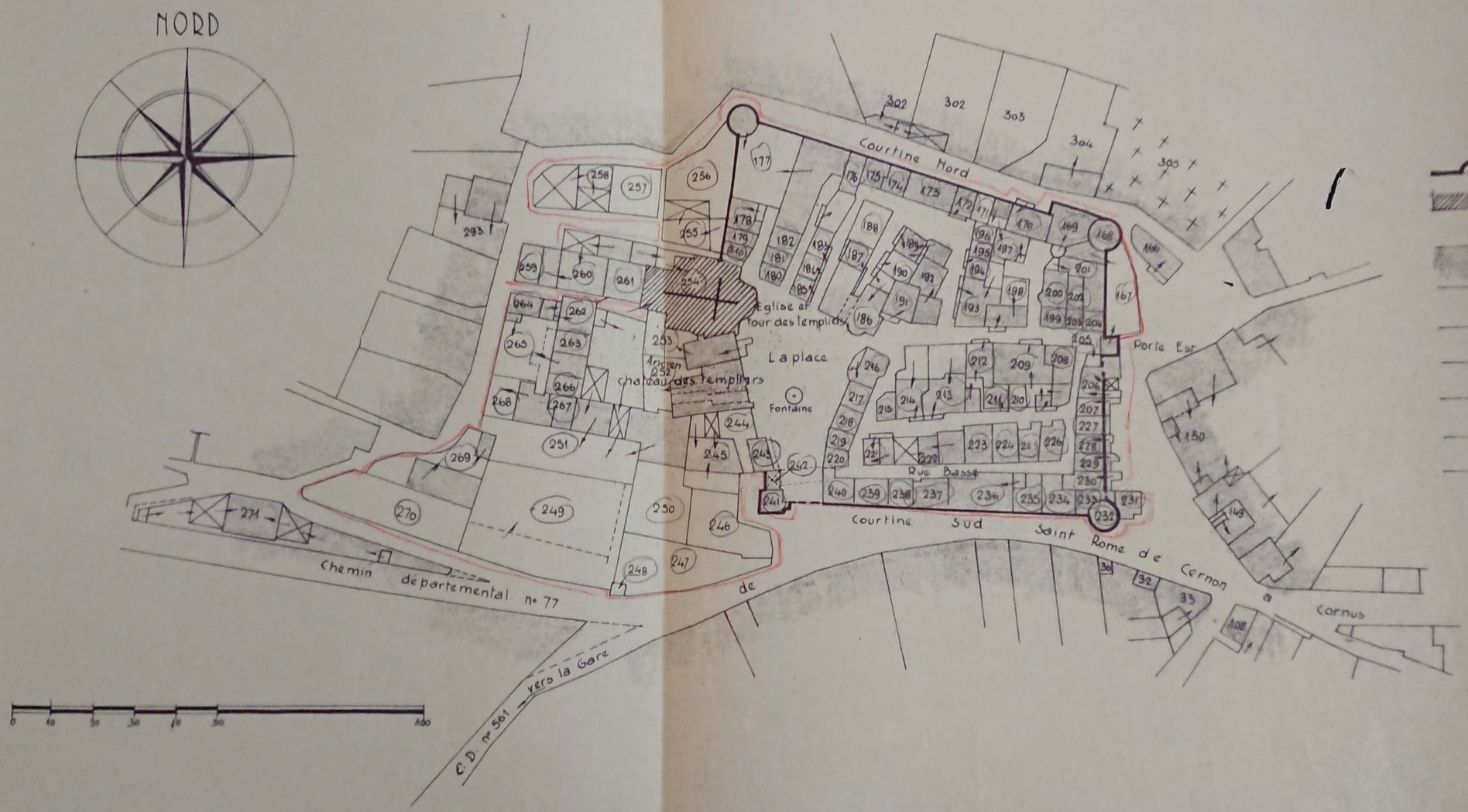

LEGENDE

- Remparts et vestiges
- Edifice inscrit a l.i.b.
- Limite du site